

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton tenue le lundi 1^{er} mai 2017 à 19 h 30 à la salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mme, France Laroche, mairesse, Mmes Francine Fillion, Josée Audet, Francine Drouin conseillères, MM. Danny Paré, et Dave Lachance conseillers formant quorum sous la présidence de Mme France Laroche mairesse. Est également présente Mme Renée Vachon, directrice générale et secrétaire de l'assemblée. Excusé M. Rémi Gosselin, conseiller.

1. MOT DE BIENVENUE

Mme France Laroche, Mairesse, adresse ses mots de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2017;
4. Adoption des comptes;
5. Dépôt des états financiers;
6. Résolution pour le «Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2016» PAERRL;
7. Avis public pour modification zonage périmètre urbain;
8. CPTAQ Michel Binet;
9. Balayage des rues;
10. Autorisation d'une dépense de 10 000 \$ à même le fonds cumulé (Ponceau);
11. Inscription formation camp de jour;
12. Féerie des couleurs;
13. Entretien terrain de jeux Broughton;
14. Vente du camion Ford 1995;
15. Correspondance de la mairesse;
 - a. Comité des élus;
 - b. Journée de l'arbre;
 - c. Souper des municipalités;
 - d. Pêche en herbe;
 - e. Inscription terrain de jeux;
16. Voirie;
17. Période de questions;
18. Affaires nouvelles;
19. Levée de l'assemblée.

2017-05-074

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour. Adopté

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 AVRIL 2017

2017-05-075

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2017, au moins 48 heures avant la tenue de la présente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 3 avril 2017. Adopté

2017-05-076

4. ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues;

ATTENDU QUE la municipalité dispose des argents nécessaires à l'acquittement des factures;

ATTENDU QU' un montant de **58 931.50 \$** est déboursé à même le fonds général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Audet et résolu unanimement d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 30 avril 2017 inclusivement, pour un montant de **58 931.50 \$**. Adopté

2017-05-077

5. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2016

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit déposer ses états financiers annuellement;

ATTENDU QUE la municipalité désire être transparente face aux citoyens dans le contrôle de ses dépenses;

ATTENDU QUE le résumé des états financiers se lit comme suit :

Résumé	\$
Revenus supplémentaires non prévus au budget	149 189
(Subventions, Stock gravière, salaire, remboursement frais réseau)	
Dépenses	
Moindre que budget	48 622
Surplus de l'exercice	197 811

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement d'adopter le dépôt des états financiers 2016. Adopté

2017-05-078

6. RÉSOLUTION POUR LE «PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2016» PAERRL

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de **307 941 \$** pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

040

ATTENDU QUE la mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer les documents relatifs aux interventions effectuées sur le réseau routier local 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Adopté

7. AVIS PUBLIC POUR MODIFICATION ZONAGE PÉRIMÈTRE URBAIN

2017-05-079

ATTENDU QUE la municipalité souhaite modifier la limite des zones et les usages permis à l'intérieur du périmètre urbain du secteur St-Pierre;

ATTENDU QU' un avis de projet de règlement fût adopté à la séance régulière du 3 avril 2017;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation est prévue le 23 mai prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu à l'unanimité qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 23 mai prochain à 19 h et traitera d'une modification des limites de zones et usages permis à l'intérieur du périmètre urbain du secteur St-Pierre. Adopté

8. CPTAQ MICHEL BINET

2017-05-080

ATTENDU QUE le bureau municipal accuse réception d'une demande présentée par M. Michel Binet concernant le renouvellement de son certificat d'exploitation pour une gravière-sablière;

ATTENDU QUE le lot 4 448 726-P d'une superficie de 2,66 hectares se retrouvant sur le 15^e Rang est visé par la demande;

ATTENDU QUE la municipalité doit se positionner quant à la conformité de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement de confirmer que la présente demande de renouvellement du certificat d'exploitation pour la gravière-sablière située sur le lot 4 448 726-P respecte la réglementation municipale présentement en vigueur sur le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton. Adopté

9. BALAYAGE DES RUES

2017-05-081

ATTENDU QUE la municipalité procède annuellement au balayage des rues des périmètres urbains;

041

ATTENDU QUE deux soumissions ont été demandées soit :

- Les Transports Maggy Beaudet
- Excavation Germain Daigle

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu qu'une soumission de Transports Maggy Beaudet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement d'octroyer le contrat du balayage des rues aux Transports Maggy Beaudet pour un montant de 1 200 \$ + tx. Adopté.

10. AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DE 10 000 \$ À MÊME LE FONDS CUMULÉ (PONCEAU);

2017-05-082

ATTENDU QU' un ponceau localisé sur la Route des Laughrea doit être remplacé;

ATTENDU QUE son remplacement n'était pas prévu aux travaux de 2017;

ATTENDU QUE le coût de remplacement s'élève à 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'autoriser cette dépense de 10 000 \$ à même le fonds cumulé de la municipalité. Adopté

11. INSCRIPTION FORMATION CAMP DE JOUR

2017-05-083

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir un camp de jour à l'été 2017;

ATTENDU QUE deux moniteurs-monitrices doivent être engagés pour superviser les enfants et organiser des activités;

ATTENDU QU' une formation de 3 jours intitulée «*Formation en animation de terrain de jeux*» est offerte pour les animateurs de camps jour en juin à Thetford Mines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Audet et résolu unanimement d'inscrire une jeune monitrice à cette formation pour un montant de 100 \$. Adopté

12. FÉÉRIE DES COULEURS

2017-05-084

ATTENDU QU' une demande de participation financière fût déposée au bureau municipal par le Comité des Organismes pour l'achat de publicité dans le cadre de la Féerie des couleurs et l'impression de dépliants;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite participer financièrement à ce grand rassemblement annuel qui se tiendra les 16 et 17 septembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement de participer à l'achat de la publicité radio et à l'impression d'un dépliant pour un montant global de 700 \$. Adopté

- 2017-05-085
- 13. ENTRETIEN TERRAIN DE JEUX BROUGHTON**
- ATTENDU QUE** la municipalité octroie chaque année un contrat pour l'entretien du terrain de jeux à Broughton;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement d'accepter la proposition budgétaire de M. Denis Gilbert au montant de 600 \$ pour l'entretien du parc municipal de Broughton. Adopté.
- 2017-05-086
- 14. VENTE DU CAMION FORD 1995**
- ATTENDU QUE** la municipalité a reçu le nouveau camion Western Star 2017 pour le service des travaux publics;
- ATTENDU QUE** la municipalité souhaite maintenant se départir de son camion Ford 1995;
- EN CONSÉQUENCE**; il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement de vérifier la valeur marchande de ce type de camion et de le vendre au plus offrant. Adopté
- 15. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE**
- a. Comité des élus**
- Mme Francine Fillion a eu une réunion à la Résidence. Un studio est présentement libre. Une demande est déposée pour obtenir l'accréditation de maison d'hébergement semi-autonome.
 - Mme Francine Drouin remercie la population d'avoir participé à la Fête à la tire du 8 avril dernier.
 - Aucun autre élu n'a eu de réunion de comité au cours du dernier mois.
- b. Journée de l'arbre**
- La municipalité informe la population de la tenue d'une journée de l'arbre. Cette journée se tiendra à l'École la Pierre Douce le 30 mai 2017 entre 13 h 30 et 14 h 30.
- c. Souper des municipalités**
- 2017-05-087
- ATTENDU QUE** chaque année, les municipalités de la MRC des Appalaches désirent se réunir pour partager et discuter;
- ATTENDU QU'** à tour de rôle, une municipalité se propose pour recevoir l'ensemble des directions municipales;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Ste-Praxède recevra les municipalités à son centre communautaire le 2 juin prochain;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'autoriser un budget de 210.00 \$ pour défrayer le coût du souper pour 7 membres de la municipalité. Adopté
- d. Pêche en herbe**
- Dans le cadre de la journée de la Fête de la pêche 2017 qui se tiendra le samedi 3 juin prochain, la fondation de la faune du Québec contribuera avec le don de 35 cannes à pêche, certificats et brochures.

e. Inscription terrain de jeux

L'inscription pour le terrain 2017 se tiendra du 15 au 18 mai prochain directement au bureau municipal de 8 h 30 à 16 h 30 et le 24 mai de 17 h à 20 h.

17. VOIRIE

- La préparation des camions pour la saison estivale est en cours.
- Le balayage des rues s'effectuera en mai cette année.

2017-05-088

- Branchement de l'électricité au bâtiment du terrain de balle.

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à l'installation de l'électricité au nouveau bâtiment du terrain de balle;

ATTENDU QUE le travail doit être réalisé par un électricien qualifié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement d'autoriser l'installation de l'électricité pour un montant de 800 \$. Adopté

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-05-089

- Course des Lions

ATTENDU QUE la course des Lions se déroulera le 17 juin prochain à la gravière municipale;

ATTENDU QUE le Club Lions désire utiliser la machinerie de la municipalité pour l'entretien de la piste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation de la machinerie par M. Clément Lachance pour la course des Lions. Adopté

- On demande un compte-rendu de la rencontre avec Pattern Energy.

Réponse : Le compte-rendu est fait et sera dans le prochain journal de la municipalité.

18. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun nouveau sujet apporté aux affaires nouvelles.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-05-090

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement que la présente séance soit levée à **20 h 27**. Adopté

____(signé)_____

France Laroche, mairesse

____(signé)_____

Renée Vachon, directrice générale/secrétaire-trésorière

«Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent Procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

